



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 29 Mars 2023

Objet : Prolongation du trottoir de la Rue des Forges Le Brassus

Préavis 06/2023

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée par le bureau du Conseil Communal pour examiner le préavis 06/2023 s'est réunie le lundi 17 Avril 2023 à 18h sur le site de la rue des Forges au niveau de la future prolongation du trottoir.

Etaient présents lors de cette rencontre :

- Monsieur Julien Matthey Force 3
- Monsieur Danick Rochat UDI
- Monsieur Pedro Magalhaes UDI
- Monsieur Eric Rochat Rose Vert
- Mme Béatrice Kunz Rose vert et rapporteuse

La Municipalité était représentée par M. Michel Vuilloud, Municipal du dicastère des routes et travaux. Le bureau d'études techniques Thorens & Associés SA l'était par M. Nicolas Richard.

Ce prolongement du trottoir a été négocié par la Commune du Chenit afin de pouvoir lever l'opposition des riverains du quartier, lors de la mise à l'enquête pour la construction du Campus de l'entreprise Audemars Piguet en 2019.

Aujourd'hui, le Campus est bien sorti de terre et sera en service dans les prochains mois, et il est venu le temps de réaménager ce secteur pour les piétons du quartier de la Scierie et du Crêt Meylan. En 2022, la Municipalité a entamé une procédure auprès de la DGMR pour cet objet. L'acceptation en octobre 2022 prévoit, comme dit dans le préavis, que le conseil communal donne son accord pour ces travaux, car il y a nécessité d'expropriation d'une parcelle de terrain de Mme Danièle Heizman. Cette dernière a déjà donné son accord à la Municipalité pour l'acquisition de son terrain au prix indiqué dans le préavis.

Pour tous les conseillers communaux présents, cette prolongation de trottoir est indispensable. La discussion porte surtout sur la sécurisation de la traversée de la route entre la passerelle qui dessert le quartier de la Scierie & du Crêt Meylan et le futur trottoir. Au niveau de la passerelle, la vitesse est réduite à 30km/h depuis le réaménagement, l'an passé, des accès vers les écoles du Brassus. Cette limitation est hélas seulement à l'essai et pourrait selon les contrôles faits par le Canton redevenir zone à 50 km/h. Nous espérons tous que cela ne sera pas le cas.

Par contre, une zone limitée à 30km/h ne peut avoir de passage piétons (normes cantonales), même si un peu plus haut dans la rue, ceux vers les écoles sont encore et tant mieux présents. Et même en zone à 50km/h, il n'y aurait pas moyen de mettre un passage piétons, car il n'y a pas assez de piétons sur ce tronçon.

Mr Richard du bureau Thorens& associés nous précise qu'une aide à la traversée entre la passerelle et le nouveau trottoir peut être demandée avec un aménagement par une couleur lumineuse différente (plus blanche ou plus jaune) du nouveau candélabre proche de la traversée.

Très bonne idée pour les piétons nocturnes, mais pour les diurnes ?

Des chicanes et des ralentisseurs pour modérer le trafic ne sont pas envisageables, car la route est trop étroite. La solution pour favoriser le respect de la vitesse du secteur serait de rétrécir visuellement la route en utilisant des bacs à fleurs. Ces derniers posés en bordure de chaque côté de la route, au niveau du passage de la zone 50 km/h à 30 km/h, pourraient être une solution peu coûteuse.

Des panneaux de signalisation indiquant "Attention piétons" ou "Attention enfants" peuvent également être installés sur le bord de la chaussée pour renforcer la sécurité du secteur.

Une fois accepté par le conseil communal, ce projet serait à nouveau contrôlé par le Canton (DGMR), et les travaux débuter. Mr Vuilloud espère que le projet puisse commencer à la fin de l'année 2023.

Ces travaux, en dehors de l'obligation d'expropriation avec l'accord du conseil communal, n'auraient pas besoin de l'approbation du CC car la somme engagée est inférieure à CH 100 000.

Coûts : Aucune remarque n'a été formulée à propos des montants prévus par la commission.

Financement : Il se fera comme annoncé dans le préavis et analysé par la commission des finances .

La commission remercie Mrs Vuilloud et Richard pour leurs précisions apportées aux questions des membres. Cependant, elle recommande vivement à la Municipalité de modifier le secteur au niveau de la transition de limite en vitesse (50 à 30 km/h). Les aménagements proposés seraient :

- Bacs à fleurs de chaque côté de la chaussée
- Panneaux de signalisation annonçant la présence de piétons
- Luminosité différente de celle du reste de la route pour le candélabre proche de la traversée.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 06/2023 telles que présentées.

Le Brassus, le 20 avril 2023

Au nom de la commission,

Béatrice Kunz, rapporteuse.

